



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2026

Présents : BARTHES Serge, SALDANA Daniel, REVEST Hélène, HIRTZIG Anne, AIME Jessica, LEAL Jeremy, BAZOT Marlène, FEDOU Camille, COLOMBIES Vincent

Absents excusés : BOUTET Thierry, MARQUIE Baptiste

Procurations : MARQUIE Baptiste à REVEST Hélène

Secrétaire de séance : FEDOU Camille

Ouverture de la séance : 21h05

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20/03/2026.

Il n'y a pas de remarques sur le conseil précédent, sans abstention ni réserve, le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

2/ Désignation des délégués au SDEHG.

SDEHG : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne.

Au sein des délégués désignés, nous devons en élire 2 pour le conseil départemental. Daniel échange déjà beaucoup avec le SDEHG pour les associations de foot.

Titulaire : Daniel SALDANA

Suppléante : Hélène REVEST

Le vote est validé

3/ Désignation des délégués à RESEAU 31.

Le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) est fusionné avec le RESEAU 31. Serge souhaite continuer à suivre ce dossier.

Les eaux de la Montagne Noire approvisionnent jusqu'au canal du midi. Le reste du territoire est approvisionné par l'Hers-Ariège.

Réunions régulières pour le maintien du réseau et le réseau à créer.

Titulaire : Serge BARTHES

Suppléant : Daniel SALDANA

Camille souhaite contribuer à ce sujet et participer aux réunions si besoin sans intention de vote.

Adopté à l'unanimité.

4/ Désignation des délégués au SMEA.

Voir point précédent.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2026

5/ Désignation des délégués à la CLECT.

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Cette commission gère les attributions de compensation pour les communes.

Terre de Lauragais est un rassemblement de communauté de communes rassemblant Villefranche de Lauragais, Nailloux et Caraman.

Titulaire : Serge BARTHES

Suppléant : Daniel SALDANA

Le vote est validé

6/ Désignation des délégués au CIID.

CIID : Commission Intercommunale des Impôts Directs, il est ajourné car les informations nous manquent.

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

7/ Désignation des délégués au Tribunal Judiciaire.

Titulaire : Hélène

Suppléant : Marlène

Le vote est validé.

8/ Désignation des membres de la CCID.

Commission Communale des Impôts Directs : Nous devons établir pour cela une liste de 24 personnes : 12 titulaires et 12 suppléants. 24 personnes ont été tirées au sort, en visant la parité pour que la préfecture choisisse 6 noms de chaque :

TITULAIRES		SUPLEANTS	
ALFRED	CECILE	GABORY	FREDERIC
CARRION	JULIEN	GALES	CHRISTEL
CAYLA	YOHAN	GIRARDOT	VALERIE
DECONS	PHILIPPE	LOPEZ	CAMILLE
DEGAUCHY	LYDIE	MARTY	JEAN JAQUES
DULENC	PAULINE	MARQUIE	MICHEL
EL HATTAB	JAWAD	PAILLART	BENEDICTE
GALAUD	FREDERIC	PIERRON	JEAN PIERRE
GLAUDE	BEATRICE	PORTAL	STEPHANIE
GUILBON	RENE	RIFFAUT	MYRIAM
PARIS	GHISLAINE	TEISSEYRE	FLORIAN
PIQUES	CLAUDINE	VERMONT	JEAN FRANCOIS

Seuls les propriétaires sont concernés.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2026

9/ Désignation des délégués au SPEHA.

SPEHA : Service Public de l'Eau Hers Ariège

Titulaire : Serge

Suppléante : Camille

Le vote est validé.

10/ Désignation du correspondant Défense.

Jérémy est notre correspondant.

11/ Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

Le référent déontologue doit apporter aux élus ses conseils pour être déontologique et dans tout autres domaines, il doit faire partie de Haute Garonne Ingénierie. Ce service est gratuit et obligatoire.

Tout le monde est d'accord pour que le référent déontologue soit issu de Haute Garonne Ingénierie, au lieu d'être désigné parmi nous.

12/ Attribution d'une subvention à l'association Les Graines du Pastel pour la kermesse de l'école du mois de juin 2026.

Les autres communes reversent 150€ à l'association Les Graines du Pastel pour la kermesse.

Nous souhaitons également verser comme les autres mairies soit 150€.

13/ Questions et informations diverses.

La mairie a payé au liquidateur judiciaire la Licence IV pour finaliser le dossier. La mairie de Cagnac possède maintenant la Licence IV.

Proposition du nouveau logo et du bulletin municipal pour commentaires

Date pour commission travaux à prévoir pour installation des poteaux d'adressage

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h15

Le Maire
Serge BARTHES